

Compte-rendu du conseil de l'ED du 27 Juin 2019

Membres présents : Mélodie Andrieu, Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Cécile Capponi, Nadia Creignou, Romain Gemignani, Philippe Ghendrih, Emmanuel Godard, Jacques Liandrat, Mustapha Ouladsine, Manon Scholivet.

Membres excusés : Mohamed Al-Kharaz, Fabienne Castel, Julia Charrier, Pascal Hubert, Thomas Peel, Jacques Pinaton, Aurélien Velleret.

Membres invités : Benjamin Audoux, Stéphane Ayache, Isabel Demongodin, Michel Mehrenberger, Pierre Pudlo (participants aux auditions), Thierry Gallouët, Laurent Régnier (représentant direction I2M) .

1. Approbation du PV du 19/12/2018

2. Informations générales

- Le point sur les contrats doctoraux obtenus cette année : deux bourses région (2 LIS sur 3 demandes, 2 LIS, 1 I2M), une bourse inter-ED (1 LIS, sur 10 demandes, 7 LIS et 3 I2M), trois bourses CIFRE.
- Le prix de thèse : deux candidats de l'I2M ont été proposés, en ne classant pas les candidats. La commission recherche en a sélectionné un seul.
- Finances : cette année seulement la moitié de ce que nous avons dépensé l'an dernier, soit 5 K, nous a été versée (contre les 18K habituels). Nous avons tout dépensé et attendons le versement du complément (5K ont été versés en juillet).

3. Suivi de thèse et journées des doctorants

Les doctorants ont été contactés pour leur rappeler que leur suivi de thèse annuel était à faire de préférence avant l'été. La direction de l'ED recueille tous les comptes-rendus et le cas échéant fait un suivi plus rapproché pour certains étudiants. Pour la première fois le suivi de thèse des 4èmes années est laissé aux comités de suivi. Processus qui sera à évaluer.

Le conseil décide que désormais les suivis de thèse seront organisés en deux temps, l'un avec le directeur de thèse et l'autre sans. Les doctorants et les enseignants-chercheurs seront informés de cette nouvelle modalité, qui sera également indiquée sur le site web.

Nous avons rappelé l'obligation de financement, et rappelons aux encadrants que toute personne encadrant une thèse qui n'est pas (plus) financée ne peut inscrire un nouvel étudiant.

Les laboratoires vont renouveler, voire pérenniser, leur expérience de journée des doctorants au cours desquelles les doctorants de 2eme année présentent leurs travaux. L'éventualité d'une journée commune aux deux labos est évoquée.

4. Classement des demandes de contrats doctoraux

Discussion sur les dates de l'attribution des contrats doctoraux, est-ce trop tard ou pas? La date a été avancée d'une semaine cette année. Il semble difficile de faire mieux étant donné que l'évaluation des mémoires de M2 est un élément important.

Discussion sur l'AAP IA de l'ANR qui va proposer 200 contrats doctoraux en co-financement sur la période 2020-2024, et 100 contrats CIFRE. La coordination sera assurée au final par le VP recherche, le directeur du collège doctoral et Mustapha Ouladsine. Ils s'appuieront sur les instituts. Il s'agit de déposer une dizaine de projets, respectant de préférence les axes stratégiques nationaux de l'IA. Les délais sont très courts, la date limite de dépôt des projets est le 13 septembre. Les co-financements seront à chercher auprès d'Archimède, d'Amidex et d'autres instituts. Le contingents classique de contrats doctoraux est à préserver étant donné son faible volume.

Nous avons reçu au total 22 dossiers (25 l'an passé). Les labos ont pré-sélectionné 16 candidats, 14 ont été auditionnés les 19 et 20 juin par un panel représentatif des laboratoires et de l'ED, composé de 7 personnes. Un compte-rendu de ces auditions a été envoyé aux DU.

Nous disposons cette année de 7 contrats AMU et nous pouvons déposer des demandes pour un contrat présidentiel.

Pour rappel sur les quatre dernières années nous avons obtenu au total 28 contrats classiques (13 I2M, 15 LIS) et 7,5 contrats présidents (6 I2M et 1,5 LIS).

Le conseil classe 7 dossiers pour l'ED. Deux listes complémentaires sont établies, une LIS et une I2M. Sept dossiers sont soumis à arbitrage pour l'attribution d'un contrat sur contingent présidentiel.

La gestion de la liste d'attente sera la même que celle de l'an passé. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et

devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine, c ad au plus tard le 5 juillet. Les candidats qui ont des doutes (notamment ceux qui ont besoin d'un d elai) seront invit es   contacter l'ED. La liste des candidats ayant accept e sera transmise   la DRV.

Les candidats sur la liste compl ementaire seront inform es par courrier  lectronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) de leur rang sur la liste compl ementaire. Ils seront avertis que si un contrat pouvait leur  tre propos e suite   des d esistements, ils seront contact es par courrier  lectronique et tenus d'y donner suite sous 8 jours.

A posteriori, le pr esident a accord e un seul contrat doctoral, au candidat (LIS) class e 2 eme sur notre liste au pr etexte que le premier candidat (I2M) n'avait pas une mention au master suffisante (mention AB, voire B souhait e).

5. Questions diverses

Le repr esentant de l'I2M sugg ere que le responsable de la commission doctorale de l'I2M soit invit e du conseil. La direction de l'ED invite ce responsable   participer aux auditions, il est jug e pr ef erable d'inviter les personnes ayant particip e aux auditions.